

Dossier suivi par

T 02 47 88 10 30

ce.0370037p
@ac-orleans-tours.fr

78 rue des Douets
37095 Tours Cedex 2

Modalité de remboursement de frais de stage

Le Conseil d'Administration du / /201 a fixé les modalités de remboursements des frais de stage comme suit :

Stages à l'étranger financement sur crédits Erasmus ou Mobicentre, complétés par les crédits PFE :

- La bourse Erasmus a vocation à couvrir l'ensemble des frais de stage, quelle que soit leur nature.

- Si les frais du voyage aller-retour et du loyer sur place dépassent le montant de l'allocation Mobicentre, le remboursement peut être complété, à hauteur de ces frais, dans la limite des crédits disponibles et d'un plafond de remboursement total fixé à 800 € toutes bourses incluses.

Le remboursement des frais se fera sur présentation de la convention de stage, de l'attestation de stage, des billets de transport, de la quittance de loyer.

Le taux de change appliqué est celui qui correspond au jour de la date d'émission du titre de transport.

Liens utiles

Erasmus+

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture

http://eacea.ec.europa.eu/index_fr.php

Agence Nationale

<http://www.erasmusplus.fr/penelope/>

<http://www.agence-erasmus.fr/>

Langues

http://ec.europa.eu/languages/index_fr.htm

<http://erasmusplusols.eu/fr/>

Éducation et Formation

http://ec.europa.eu/education/index_fr.htm

Europass

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/home>

Le Centre européen des langues vivantes

<http://www.ecml.at/>

« Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues. »